

N°U5

SUIVI D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE EN CONFINEMENT POINTS DE VIGILANCE

Mise à jour : Novembre 2020

LE HANDICAP PSYCHIQUE, C'EST :

- La limitation de la participation d'une personne à la vie sociale du fait de **pathologies psychiatriques** qui perdurent et entraînent une **gêne** dans son quotidien, des **souffrances** et/ou des **troubles comportementaux** légers, moyens à sévères selon la pathologie. Ces troubles sont variables, évolutifs et sensibles au contexte. Ils peuvent être amplifiés par une rupture de traitement ou par la prise de substances psychoactives.
- Peut entraîner une diminution des capacités cognitives (concentration, compréhension, mémoire, cognition sociale ...), mais **n'affecte pas les facultés intellectuelles**.



QUALITÉ DU LIEN SOCIAL ET GRAVITÉ DU HANDICAP SONT LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE FACE À SA PROPRE SANTÉ. CES DEUX DIMENSIONS SONT MISES À MAL PAR LE CONFINEMENT ACTUEL.

Le soutien social (travail, amis, famille, soignants) prévient les troubles psychiques et aide à ne pas rechuter. Le patient souvent n'interpelle personne, que ce soit pour sa santé mentale ou sa santé physique ; s'il est entouré, les proches l'aideront à aller vers les soins ou appelleront le généraliste, ou le psy libéral ou le 15 ou le 0 800 360 360 (voir rubrique "en savoir plus"). (ex : personnes avec dépression qui peuvent être dans le refus de soin ou la banalisation de leur état en cas de suspicion CoVid et ne pas alerter ou ne pas faire les examens nécessaires ou les appels au 15, considérant ne pas « mériter » une prise en charge).

RISQUES AU DOMICILE D'UNE PERSONNE AVEC HANDICAP PSYCHIQUE

Fragilisation de l'état psychique de la personne, dans ce contexte anxiogène et de confinement, avec possible :

- risque d'aggravation de l'isolement social, risque d'errance pathologique
- majoration OU apparition de conduites addictives : alcool, tabac, cannabis, écrans, internet ...
- majoration OU apparition d'une agressivité vers soi ou vers autrui
- arrêt des traitements ou surdosage du fait de l'anxiété, voire TS (Tentative de Suicide)
- apparition ou aggravation de troubles du comportement alimentaire du fait du confinement et de l'isolement social, alimentation anarchique
- risque de développer un TOC (Trouble Obsessionnel Compulsif) de lavage ou de nettoyage
- risque d'aggravation de l'incurie quand l'hygiène était déjà peu régulière

Difficultés à vivre et respecter les consignes de confinement et à effectuer les gestes barrières

- Difficultés à se procurer / remplir une attestation dérogatoire de déplacement
- Peur des contrôles policiers pour l'attestation pouvant empêcher toute sortie
- Angoisse à l'idée d'être contaminé, au point de :
 - ne plus du tout sortir : pas d'activité physique
 - moins se nourrir
 - risque de clinophilie (avec risques cardiovasculaires associés, notamment embolie pulmonaire)



LES SIGNAUX D'ALERTE LES PLUS FACILEMENT IDENTIFIABLES :

- insomnie : c'est un symptôme de début de rechute le plus fréquent
- perte de poids/perce d'appétit ou oubli de manger
- perte du rythme de la journée voire désynchronisation totale : vit la nuit, dort le jour

POINTS DE VIGILANCE EN VILLE DANS LE SUIVI PSYCHIATRIQUE DU PATIENT

- **Évaluer le contexte social** (activité professionnelle, mode de vie) et **familial** (liens affectifs et proximité géographique) du patient confiné ;
- **Maintenir un lien thérapeutique régulier**, même virtuel (téléphone, visio) :
 - difficultés du patient à repérer les symptômes d'alerte (ressenti, localisation et intensité, expression de la douleur atypiques)
 - difficulté du patient à prendre une décision adéquate pour les soins surtout s'il vit seul et que son traitement ne réduit pas suffisamment ses symptômes
 - en cas de non-réponse aux appels téléphoniques, prévenir les aidants et/ou organiser une visite à domicile : pas de perdus de vue !
- **Éviter les ruptures dans les traitements / prises en charge** : délivrance sans renouvellement d'ordonnance, délivrance de médicaments avec envoi d'ordonnance directement à la pharmacie habituelle, organisation des injections et des éventuels examens biologiques indispensables (ex : NFS mensuelle pour la Clozapine), transports.
- **Favoriser le rapprochement avec un aidant/proche** ou bien gérer les contacts réguliers téléphoniques / visio avec l'aidant/proche.

POINTS DE VIGILANCE EN VILLE APRÈS UNE ÉVENTUELLE HOSPITALISATION :

- Risques liés à un sevrage forcé des patients avec conduites addictives
- Risque lié au sevrage des Benzodiazépines
- État somatique (dont l'évaluation régulière d'éventuels symptômes COVID-19)
- Risques liés à l'arrêt des traitements psychiatriques (thymorégulateurs, neuroleptiques, antidépresseurs)



NE PAS OUBLIER L'HABITUATION AUX GESTES BARRIÈRES, DISTANCIATION PHYSIQUE ET RESTRICTION SOCIALE :

Les rappeler régulièrement, leur bénéfice et les alternatives relationnelles, à l'aide de supports adaptés

& SANS qu'il y ait trop d'angoisse : le patient bénéficie de conditions dérogatoires aux sorties, sans limitation de durée ni de distance, en emportant un document attestant de la situation de handicap (document MDPH ou certificat médical) l'attestation de déplacement remplie (si nécessaire) et de sa pièce d'identité, avec respect des mesures barrière.



POUR EN SAVOIR PLUS

- **Ministère des Solidarités et de la Santé :**
 - Fiche Etablissement de santé et professionnels de santé de ville [consulter](#)
 - Fiches "Covid 19 et psychiatrie", rubrique Hôpitaux et personnels hospitaliers [consulter](#)
 - Numéro d'appui aux personnes en situation de handicap et leurs aidants mis en place par le gouvernement durant ces périodes de confinement : 0 800 360 360 [consulter](#)
- Le site du gouvernement "Info Coronavirus COVID-19 est une source d'informations régulièrement actualisées. [consulter](#)
- Recommandations **OMS** [consulter](#)
- Ressources de la fiche réponse rapide **HAS** [consulter](#)
- Ressources et recommandations sur **Encephale-online** [consulter](#)
- Site **Fondation FondaMental** : [consulter](#)
- Fiches repère d'accompagnement psychologique - COVID-19 [consulter](#)
- Fiches pratiques réalisées par les pédopsychiatres de l'hôpital Robert Debré, ressources sur les troubles psychiques de l'enfant [consulter](#)
- **TCA** (Troubles du Comportement Alimentaire) : 2 fiches HAS + site de la FFAB [consulter](#)
- **Centre Ressources Handicap Psychique Pays de La Loire**, ressources en ligne pour les patients [consulter](#)
- **CovidEcoute** est un service gratuit de téléconsultation proposé à toute personne en proie à une détresse psychologique liée à l'épidémie du coronavirus et au confinement [consulter](#)
- L'**UNAFAM** propose une aide aux familles de personnes souffrant de troubles psychiques [consulter](#)
- **Enquête CoviPrev**, 23-25 mars et 30 mars-1^{er} avril 2020 : « La santé mentale des Français face au Covid-19 : prévalences, évolutions et déterminants de l'anxiété au cours des deux premières semaines de confinement » ; Chan-Chee Christine, Léon Christophe, Lasbeur Linda, Lecrique Jean-Michel, Raude Jocelyn, Arwidson Pierre, du Roscoät Enguerand ; Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 2020, n°. 13, p. 260-269 [consulter](#)
- D'autres ressources spécifiques mises en ligne par la **Fnap** [consulter](#)
- Un recensement des lignes d'écoute et de soutien actives pendant l'épidémie sur le site du **Psycom.org** - [consulter](#)
- **SantéBD.org** : Supports COVID-19 en FALC (facile à lire et à comprendre) > [Le test naso-pharyngé](#) > [Le port du masque](#) > [Se laver les mains](#) > [Les gestes simples](#) > [Le confinement](#) > [Faire ses courses](#) > [Rester en bonne santé pendant le confinement](#) > [Attestation de déplacement](#) > [A emporter pour l'hôpital](#) > [S'occuper pendant le confinement](#)

CONTRIBUTEURS

Cette fiche a été réalisée à la demande du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Personnes Handicapées et en lien avec la Délégation Ministérielle à la Santé Mentale et à la Psychiatrie. Contributeurs : Sophie Deloffre (Centre Ressources Handicap Psychique - CREHPSY Pays de la Loire), Dr Anne Gross (cabinet de psychiatrie libéral), Dr Nabil Hallouche (Association Nationale pour la Promotion des Soins en Santé Mentale - ANP3SM), Dr Denis Leguay (Santé Mentale France), Philippe Maugiron (Association Francophone des Médiateurs de Santé-Pairs - AFMSP), Marie-Jeanne Richard (Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM), Dr Jocelyne Viateau (UNAFAM).

MENTIONS LÉGALES

Sa réalisation et sa mise en ligne en accès libre ont été rendues possibles grâce aux soutiens de la **CNSA** et des **Agences Régionales de Santé**. HandiConnect est un projet porté par l'association CoActis Santé et ses partenaires. Tous droits de reproduction, de représentation et de modification réservés sur tout support dans le monde entier. Toute utilisation à des fins autres qu'éducative et informative et toute exploitation commerciale sont interdites.



D'autres fiches ou ressources sont disponibles sur le site www.handiconnect.fr - contact@handiconnect.fr